



Communiqué de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
24 mars 2020

COVID-19 Accompagnement de la prise en charge des personnes sans-abri en Haute-Garonne

Dès le début de l'épidémie sur le territoire national, les services de l'État en Haute-Garonne se sont saisis de la situation des personnes sans-abri.

Ainsi, en complément du dispositif hivernal, qui est prolongé de 2 mois, des dispositifs spécifiques sont mis en place pendant la crise sanitaire afin de protéger les plus vulnérables. Parmi ceux-là, de nouvelles places sont créées pour répondre à l'accueil des sans-abri, des lieux sont ouverts pour les malades, des circuits de distribution de repas s'organisent, les maraudes sanitaires se mettent en place et le travail de coordination entre l'Etat et les partenaires associatifs s'amplifie.

100 nouvelles places d'hébergement créées pour les personnes actuellement à la rue

Une première réponse dans la prise en charge des personnes sans-abri a été apportée par l'ouverture de 100 places supplémentaires, permettant notamment d'accueillir des familles vulnérables.

À cette fin, l'ouverture d'un premier hôtel se fera dès ce soir, un accueil progressif d'entrée dans les lieux se fera sur orientation du 115 et ce, jusqu'à la fin de cette semaine. Dès lors, une livraison de plateau-repas sera effective pour assurer l'entrée à l'hôtel des premiers sans-abri accueillis.

Un à deux sites sont en cours de création pour répondre à l'accueil et au desserrement de nouvelles personnes.

90 places d'hébergement créées pour les personnes malades du Covid-19

Deux centres spécialisés sont prévus : l'un est ouvert depuis le 18 mars au sein de l'école de la Patte d'Oie à Toulouse (50 personnes) et géré par le CCAS. L'autre, à la Ramée (Toulouse) ouvrira en fin de semaine (40 personnes) et sera géré par la Croix-Rouge française.

Leur vocation est prioritairement d'accueillir les malades sans-abri qui ne relèvent pas d'une hospitalisation mais aussi les malades des structures collectives d'hébergement dont les capacités d'isolement sont réduites.

Ces personnes sont accueillies en chambres individuelles ou dans des lieux collectifs séparables. L'accès à ce dispositif se fait sur avis médical. Un conventionnement est réalisé entre le gestionnaire de la structure et l'ARS. Une équipe sanitaire dédiée garantit le suivi des personnes jusqu'à disparition totale des symptômes.

270 places d'hébergement de nuit désormais ouvertes le jour

Certaines structures de jour ont dû fermer leur accueil, mais les structures suivantes, en accueillant désormais les personnes sans-abri jour et nuit, viennent majoritairement compenser les places manquantes.

La Croix Rouge française pour le centre d'hébergement d'urgence « JUNOD » a élargi le 18 mars ses places d'accueil à des modalités H24 (précédemment accueil de nuit). Ce centre a une capacité de 121 hommes.

Contacts Presse

Marie LATREILLE DE FOZIERES
☎ 06.45.89.72.16
☎ 05.34.45.36.17

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

communication@occitanie.gouv.fr

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez
consulter les
précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

<http://haute-garonne.gouv.fr/communiques>



Suivez-nous sur

<https://twitter.com/PrefetOccitanie>

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

page 1/2

L'association « Espoir » est passée en H24 pour son centre d'hébergement « D'un jour à l'autre », pour une capacité de 20 femmes.

Le CCAS de Toulouse a élargi les horaires du centre d'hébergement « Antipoul » à H24 depuis le 16 mars, pour une capacité de 120 personnes.

L'association « Le Relais » à Saint-Gaudens envisage quant à elle de passer en H24 (10 places).

Pour assurer le respect du confinement dans les hôtels mobilisés pour le dispositif hivernal, un portage de repas a été mis en place ces derniers jours en lien avec les associations et coordonné par le SIAO.

Les maraudes

8 équipes de maraudes motorisées, représentant une quarantaine de personnes, oeuvrent auprès des sans-abris et dans les squats.

2 maraudes sanitaires ont été créées. Elles sont coordonnées par Médecins du monde et réalisent des actions de santé mobile de prévention, sensibilisation, repérage et orientations de personnes qui pourraient présenter des symptômes.

Le rappel des gestes barrières est systématiquement effectué auprès des publics vulnérables.

Un travail de l'État avec ses partenaires associatifs et institutionnels

Le préfet salue l'action des associations de sécurité civile qui chaque jour, s'organisent autour de la Croix-Rouge française pour répondre aux besoins des associations, structures d'hébergement et collectivités territoriales pour l'accueil et l'hébergement des plus vulnérables d'entre nous.

Ces besoins sont clairs : un renfort de bénévoles est indispensable. Pour ce faire, les associations, qui disposent de leur propre réseau, vont pouvoir bénéficier d'un vivier supplémentaire de volontaires. À cet effet, grâce à la plateforme jeveuxaider.gouv.fr, lancée le 22 mars dernier, 164 personnes ont proposé leur aide. Elles seront amenées à renforcer la trentaine de structures qui en ont fait la demande. 46 personnes sont d'ores et déjà en cours de mission.

Elles travaillent sur 4 missions vitales pour la population : aide alimentaire et d'urgence, garde exceptionnelle d'enfants, lien avec les personnes fragiles isolées, solidarité de proximité.

En Haute-Garonne, la référente de cette plate-forme est Madame Elisabeth Lavigne, cadre de la DDCS (elisabeth.lavigne@haute-garonne.gouv.fr).